

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize le neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 26/08/2016

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFI Régine ; IACOMETTI Stéphanie ; CHIODI Sandrine ; RUGGERI Aline ; PAOLI Christian ; VILLARD-ANGELI Dominique OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra.

Etaient absents : SANTONI François ; GUIDICELLI Sébastien ; GRIMALDI Michel ; MARTINETTI Jean-Philippe ; ROCCHI André ; ROCCHI Maguy ; OTTOMANI Sébastien ; PIREDDA Albert.

Etaient représentés : ROCCHI Maguy était représentée par ANGELI Alain
OTTOMANI Sébastien était représenté par SIMEON de BUOCHBERG Pierre
ROCCHI André était représenté par PAOLI Christian

Secrétaire de séance :

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

Absents : 08

dont représentés : 03

N° DEL090916-07

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 7 modifié par ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015

Vu la présentation des rapports d'activités des associations ANIMA et « BLANCHE NEIGE -- accueil petite enfance » sur l'exercice 2015,

Considérant que le versement des subventions aux associations est subordonné à la présentation du rapport d'activité de l'exercice antérieur,

Considérant qu'après étude des rapports financiers 2015, l'association BLANCHE NEIGE ACCUEIL PETITE ENFANCE satisfait aux conditions susvisées

Considérant qu'après étude des rapports financiers 2015, l'association ANIMA satisfait aux conditions susvisées

Vu les crédits prévus à l'article 6574 du budget primitif 2016 ;

.../...

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PRUNELLI DI FIUMORBU**

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2016

DEL090916-07

PAGE 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'attribuer au titre de l'année 2016 à l'association « BLANCHE NEIGE – accueil petite enfance » une subvention d'un montant de 14500 € (Quatorze mille cinq cents euros).

D'attribuer au titre de l'année 2016 à l'association « ANIMA » une subvention d'un montant de 15000€ (Quinze mille euros).

D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus.



Le Maire,